

CONTRÉ- BUDGET

sommaire

I. Affronter les urgences écologiques et sociales..... 4

II. Leur désastre macroéconomique, nos solutions de relance de l'activité..... 8

1. Répondre à l'urgence 9
2. La fin de l'austérité par la relance de l'investissement
écologique et le partage des richesses 11
3. Plus d'activité écologiquement et socialement utile,
plus d'emplois 13
4. Hausse des salaires et fin de la trappe déflationniste..... 15
5. Un cercle vertueux aboutissant à la baisse des déficits
et de la dette 16

III. Un budget pour les riches, irresponsable et inégalitaire....18

1. Boulet fiscal et bouclier du capital : la création du PFU 19
2. La droite en rêvait, ils ont osé : la suppression de l'ISF 21
3. Imposition des sociétés : l'inefficace politique de l'offre continue..... 22
4. Pouvoir d'achat : du saupoudrage mal calibré..... 23
5. Une politique d'austérité et de « fonds de tiroir » 25
6. Un plan d'investissement en trompe-l'œil
et des privatisations rampantes 27

IV. Un contre-budget pour l'intérêt général..... 28

1. Les recettes supplémentaires..... 29
2. Les dépenses par missions..... 38
3. L'urgence d'un plan de 100 milliards d'investissement..... 44

V. Tableaux macroéconomiques et de finances publiques..... 48

I. Affronter les urgences écologiques et sociales

La FI est prête à gouverner. Par ce contre-budget, elle démontre qu'un autre modèle réaliste, crédible, chiffré, gouvernemental existe et qu'il est possible et applicable dès maintenant. Plus qu'un instrument de communication en période de discussion budgétaire qui se contente de résumer quelques mesures symboliques, ce document rassemble plusieurs contributions d'ampleur :

- La présentation détaillée du scénario macroéconomique de *l'Avenir en commun*, (partie I)
- Le décryptage argumenté des projets budgétaires du gouvernement (partie III)
- Le chiffrage complet de notre budget 2018-2022 à partir du chiffrage de *l'Avenir en commun* effectué en février 2017 (partie IV)
- Le détail du plan d'investissement de 100 mds (point 3 de la partie IV)

Ce contre-budget a été initié par la France insoumise et ses députés : il a été préparé par la commission du programme de la France insoumise, les économistes et hauts fonctionnaires du mouvement, en lien avec le groupe parlementaire et ses députés. Le groupe LFI a déposé plus de 300 amendements lors du débat budgétaire (PLF et PLFSS), ce document regroupe les plus symboliques.

À chaque étape des chiffrages, **les hypothèses prudentes sont privilégiées.** Nous nous plaçons dans un cadre peu favorable, en prenant par exemple un multiplicateur budgétaire de 1,4 (voir partie I). Il est même choisi de ne pas tenir compte de toute la cohérence du programme en excluant les retombées positives attendues du protectionnisme solidaire, du processus européen ou du scénario de financement de la dette par la Banque centrale. Ainsi, il « joue avec les règles du jeu » de nos adversaires.

Que chacun se fasse un avis, **deux modèles sont sur la table : la théorie du ruissellement et le libre-échange du gouvernement d'un côté, et, de l'autre côté, la reconversion écologique de l'économie par la redistribution et l'investissement public.**

Notre programme *l'Avenir en commun* est tourné vers l'avenir, il arrête le libéralisme mortifère et s'attaque aux défis du futur. Notre rupture est écologique face au fiasco macroniste irresponsable devant l'urgence climatique. Il répond aux urgences écologiques et sociales dans ses principales dépenses. L'austérité a échoué partout mais le gouvernement et ses alliés restent ancrés dans cette logique. **La relance de l'activité par le partage des richesses et la planification écologique** permettent de résoudre les problèmes concrets dont souffrent les Français. **C'est un système qui est non seulement urgent mais qui fonctionne économiquement.** C'est un véritable cercle vertueux que propose *l'Avenir en commun*.

Toutes les organisations internationales, y compris le FMI, l'OCDE et même la Commission Européenne, appellent à une relance budgétaire par l'investissement pour sortir de la crise. **Le vaste plan d'investissement public de 100 milliards permettra notamment d'assurer la transition écologique.**

Ce **programme est sérieux économiquement.** Il faut un choc propulsif sur l'activité pour stopper la spirale déflationniste qui pousse tout le monde vers le bas et empêche le désendettement des États, des familles et des entreprises. **Plus d'emplois, plus d'activité dans les secteurs d'avenir c'est plus de recettes fiscales, plus de cotisations sociales et la pérennité de notre système social.** C'est un cercle vertueux. L'austérité a tué la Grèce, et est en train de tuer l'Espagne où elle a largement contribué à déliter le consentement national.

La dépense publique augmentera de 5 points de PIB après cinq ans de mandat. Les **nouvelles dépenses courantes sont estimées à 173 milliards pour un programme équilibré à long terme** car toutes les nouvelles dépenses courantes sont financées. **Le taux de prélèvements obligatoires augmenterait de 5 points de PIB.**

Le total des nouvelles ressources dépasse les +170 mds, avec pour principales recettes :

- Abrogation CICE +Pacte de Responsabilité : +11 mds (20 mds alimenteront le fonds de solidarité interentreprises)
- Abrogation des niches fiscales antisociales et anti-écologiques : +38 mds
- Nouvelles mesures en prélèvements obligatoires : +33 mds
- Lutte contre la fraude fiscale : +40 mds
- Effet d'entraînement de la relance de l'activité : plus de 55 mds

Ces chiffres sont prudents car ce contre-budget ne tient pas compte de trois grands viviers de ressources :

- Aucune hypothèse n'est faite sur l'issue de **l'audit citoyen de la dette** : le service de la dette (42 mds en 2016) peut être bien inférieur à celui retenu.
- Concernant **la lutte contre la fraude fiscale**, une hypothèse conservatrice a été choisie de 40 mds de recettes annuelles supplémentaires à l'horizon 2022 (sous Hollande, 4 mds ont été récupérés). Selon les estimations existantes, la lutte contre la fraude fiscale peut rapporter entre 60 et 80 mds.
- **La suppression des niches inutiles permettrait des économies bien plus importantes** : en 2017, les dépenses fiscales (451 niches) ont pesé sur le budget de l'État à hauteur de 100 mds. Hors CICE, le chiffre suppose des économies de 38 mds. Un audit exhaustif est nécessaire car il semble que les niches inutiles soient bien plus importantes. La Cour des comptes et l'IGF ont fait des rapports ravageurs sur l'efficacité des niches fiscales et sociales. L'IGF estimait en 2011 que les niches sans utilité économique et sociale réelle avaient coûté 52,5 mds (dont 39,7 mds de niches fiscales et 12,8 mds de niches sociales).

Le **partage des richesses et la planification écologique ont un bilan positif sur l'emploi** et devraient permettre :

- d'**augmenter le niveau d'activité d'au moins deux points** par rapport au scénario avec la politique budgétaire actuellement engagée à Bruxelles selon les hypothèses du projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 ;
- de **créer plus de deux millions d'emplois** et de réduire le taux de chômage à 6 % en 2022 ;
- entre 2018 et 2022, le déficit moyen serait de 3,3 % de PIB, à comparer avec celui de Hollande (3,6 % du PIB entre 2013 et 2017) et celui de Sarkozy (5,4 % entre 2008 et 2012) ;
- de finir le quinquennat avec un déficit à 3 % de PIB, une dette au sens de Maastricht à 87,1 % (96,3 % actuellement) et avec un important surplus d'actifs publics.

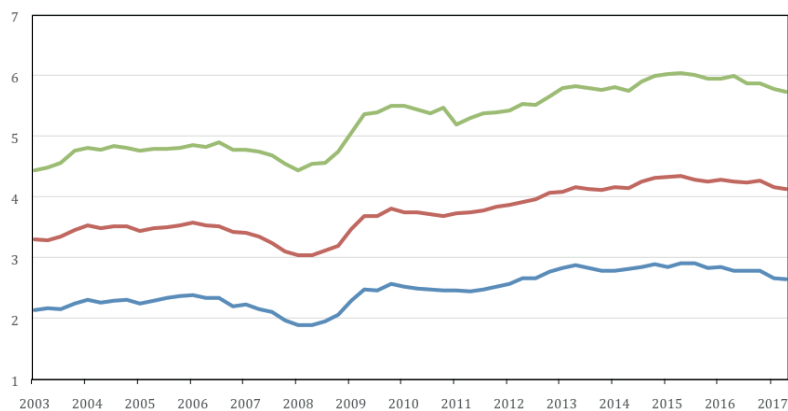
II.

Leur désastre macroéconomique, nos solutions de relance de l'activité

1. RÉPONDRE À L'URGENCE ET ÉRADICHER LA PAUVRETÉ

Depuis le déclenchement de la crise financière mondiale et de la crise de la zone euro, plus d'un million de Français ont été rattrapés par la pauvreté et le chômage. En France métropolitaine, 2,6 millions sont au chômage au sens du BIT. Ceci représente 600 000 personnes de plus par rapport au début de la crise financière. Mais cette seule statistique ne résume pas l'ensemble des dégâts causés par la crise. Plus de un million et demi de chômeurs sont exclus des statistiques du chômage au sens du BIT. Découragés par le manque de perspectives, ils ont renoncé à toute démarche de recherche d'emploi. La qualité de l'emploi s'est aussi dégradée avec la crise, le temps partiel subi devient de plus en plus important et touche aujourd'hui 1,6 million de salariés. Et même si ces statistiques sont impressionnantes, elles ne permettent pas de rendre compte de l'ensemble des souffrances provoquées par la crise : stress au travail, perte de logement, renoncement aux soins médicaux, une génération entière qui enchaîne stages et petits boulots...

Graphique 1 - Nombre de personnes au chômage, en sous-emploi ou inactives par découragement (en millions)



Source : Insee

— Chômage — Halo du chômage — Sous-emploi

La France et la zone euro ont perdu au moins une décennie pour résoudre les problèmes économiques qui l'affectent (chômage, précarité, endettement privé, risque déflationniste). Les politiques publiques mises en place, loin d'améliorer la situation, l'ont aggravée et ont retardé toujours plus les solutions à l'urgence écologique.

Cette crise qui n'en finit pas s'explique à la fois par les tendances longues du capitalisme, mais aussi par une gestion défailante de la crise dans la zone euro :

- **Fin d'un cycle du capitalisme financiarisé** : la financiarisation de l'économie et le néolibéralisme ont permis de renverser la tendance à la baisse des profits dans les économies avancées dans un contexte de ralentissement des gains de productivité. Cette stratégie, qui limite le pouvoir d'achat des salariés, s'est construite sur une montagne de dettes pour solvabiliser la demande. Cette bulle financière a explosé au cours de la Grande Récession de 2008-2009.
- **Une gestion de la crise aberrante dans la zone euro** : pour répondre au choc global, la zone euro s'est distinguée par l'application d'une austérité massive, sans égal parmi les économies comparables, la mise en place tardive d'une politique monétaire non conventionnelle et l'accélération des « réformes structurelles ». **Ces choix ont plongé la zone euro dans une « double récession » et dans la déflation.**

Pour sortir de la crise, il faut sortir des vieilles recettes qui ont échoué.

2. LA FIN DE L'AUSTÉRITÉ PAR LA RELANCE DE L'INVESTISSEMENT ÉCOLOGIQUE ET LE PARTAGE DES RICHESSES

L'Avenir en commun propose de rompre avec l'austérité : un choc d'investissement de 100 milliards sur 5 ans sera mis en place. Ce plan devrait permettre notamment d'assurer la bifurcation écologique de notre système productif. Ce choc est conçu pour rattraper le sous-investissement cumulé. Les gouvernements précédents ont porté le taux d'investissement public à son plus bas niveau depuis que l'Insee publie les comptes nationaux (3,4 % du PIB). Ce choc d'investissement permettra enfin de sortir l'économie de la trappe déflationniste dans laquelle la France et la zone euro sont engluées, là où la politique monétaire a échoué.

Si ce choc d'investissement permettait de s'attaquer frontalement aux urgences identifiées par *l'Avenir en commun*, cela ne suffirait pas pour réparer l'ensemble des dégâts de la crise. Afin d'en finir avec la pauvreté, de garantir des conditions d'éducation de qualité, de donner des conditions de vie dignes pour les retraités et l'autonomie pour la jeunesse, un surplus de moyens publics sera nécessaire. Hors investissement et charge de la dette, la dépense publique augmentera en moyenne de 0,8 point de PIB par an. À l'horizon 2022, la dépense publique primaire représentera 58,4 % du PIB.

L'application du programme *l'Avenir en commun* génère de nouvelles recettes qui permettent d'équilibrer les nouvelles dépenses hors investissement prévues. Seul l'investissement public sera donc financé par la dette, ce qui constitue un gage de bonne gestion des comptes publics. Le taux de prélèvements obligatoires augmentera chaque année en moyenne de 1 point de PIB et atteindra les 49,4 % du PIB à l'horizon 2022.

Afin de quantifier l'impact macroéconomique du programme, il est nécessaire de faire une hypothèse sur l'effet multiplicateur lié à ce changement de politique budgétaire. Nos hypothèses sont très prudentes et en ligne avec les dernières recherches empiriques menées. Il existe un consensus parmi les économistes pour dire que le multiplicateur est positif¹ et sensiblement supérieur à l'unité en mauvaise situation conjoncturelle. En 2014, le FMI² a réalisé des études empiriques montrant qu'en moyenne, un choc d'investissement public augmente le PIB avec un effet multiplicateur 1,4 à un horizon de 5 ans dans les économies avancées. Selon le FMI, cet effet multiplicateur peut même atteindre une valeur de 3 à un horizon de 5 ans. L'hypothèse moyenne a été retenue dans nos projections.

1 Voir Creel, Heyer et Plane (2011), « Petit précis de politique budgétaire par tous les temps », revue de l'OFCE, n° 116.

2 FMI (2014), « Perspectives de l'économie mondiale », « Chapitre 3. Le moment est-il propice à une relance des infrastructures? Les effets macroéconomiques de l'investissement public », octobre 2014.

L'efficacité de la relance par l'investissement public serait maximale si l'ensemble des pays de la zone euro menait la même politique. Cette politique de bon sens permettrait de répondre au sous-investissement chronique qui s'est cumulé partout en Europe, notamment en Allemagne où la qualité des infrastructures est jugée mauvaise. Il s'agirait d'une politique d'intérêt général qui permettrait à tous de sortir du piège de l'austérité en répondant aux grands défis auxquels nous faisons face. Faute d'ambition, le plan Juncker a échoué à créer le choc d'investissement si nécessaire pour répondre aux urgences sociale et écologique. Bien évidemment, si les autres pays refusent le changement de logique et restent cloués au dogme de l'austérité, la France devra montrer l'exemple. La réponse à ces défis requiert une action immédiate.

3. PLUS D'ACTIVITÉ ÉCOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT UTILE, PLUS D'EMPLOIS

L'abandon de l'austérité permettra enfin de sortir de la crise économique. L'activité devrait croître en moyenne de 2,1 % par an entre 2017 et 2022 (tableau 2). Ces chiffres sont des prévisions à prendre avec précaution, comme toute projection macroéconomique. À titre de comparaison, les politiques austéritaires de Hollande et Sarkozy ont conduit à une croissance du PIB de +0,8 % entre 2013 et 2016 et +0,3 % entre 2008 et 2012. **Par rapport au scénario actuellement engagé avec l'UE par le gouvernement pour 2018-2022, le surplus d'activité serait d'au moins 2 points.**

Tableau 1 - Évolution annuelle du PIB en volume

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PIB en volume (croissance en %)	1,2	1,8	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1

L'emploi repart avec **plus de 2 millions d'emplois créés grâce à l'application de l'Avenir en commun**. Le scénario d'emploi et de chômage intègre les éléments suivant les dernières projections de population active de l'Insee, les effets de la réforme des retraites et le retour à la population active de chômeurs (selon l'Insee, 1,5 million de Français seraient des inactifs souhaitant un emploi). Par ailleurs, avec la bifurcation de notre système productif et la fin de l'austérité, environ deux millions d'emplois seraient créés dans le secteur marchand. *L'Avenir en commun* propose une stratégie ambitieuse d'emplois aidés sous la forme de « contrats jeunes » pour que tous les jeunes soient enfin intégrés à l'emploi. Enfin, après une décennie d'austérité, 200 000 fonctionnaires seront embauchés pour garantir la qualité des services publics à tous les Français et Françaises.

- Emplois publics : +420 000 (dont +200 000 fonctionnaires)
- Contrats coopératifs dans le cadre de l'État employeur en dernier ressort : 400 000

Dans ce cadre, plus de 2 millions d'emplois seraient créés. Le taux d'emploi augmenterait de 5 points. Ce serait la fin du chômage de masse et de la précarité généralisée. La bifurcation du système productif et l'investissement dans le potentiel de la société permettraient ceci. Le taux de chômage (au sens du BIT) devrait être proche de 6 % de la population active au bout de cinq ans.

Actuellement, il se situe à 9,2 %. En plus d'absorber une grande part du chômage, cette évolution favorable de l'emploi devrait permettre de s'attaquer au halo du chômage tel que défini par l'Insee, conduisant à une hausse significative du taux d'emploi.

Au-delà de l'amélioration générale de l'activité, la croissance de l'emploi dans le secteur marchand s'explique par le ralentissement de la productivité. Ce ralentissement, négatif dans une logique libérale et productiviste, reflète essentiellement la bifurcation du système de production. En effet, la transition écologique aura comme conséquence le ralentissement des gains de productivité du travail et enrichira la croissance en emplois. Par exemple, l'agriculture biologique mobilise nettement plus de main-d'œuvre que le système conventionnel, mais par contre n'utilise pas d'intrants chimiques polluants. Il en est de même de l'élargissement du secteur non marchand.

Tableau 2 - Scénario d'emploi et de chômage

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'emploi	62,1%	62,7%	63,6%	64,5%	65,3%	66,2%	67,0%
Taux de chômage (BIT, France métropolitaine)	9,4 %	9,1 %	8,5 %	7,8 %	7,1 %	6,5 %	5,8 %

4. HAUSSE DES SALAIRES ET FIN DE LA TRAPPE DÉFLATIONNISTE

L'application du programme *l'Avenir en commun* devrait permettre de sortir du scénario déflationniste et d'augmenter les salaires. La fin de la spirale déflationniste devrait permettre d'alléger le poids des dettes privées et publiques. Les Français pourront enfin se tourner vers l'avenir et construire des nouveaux projets au lieu de craindre le banquier.

Après une décennie de stagnation, le salaire réel moyen devrait augmenter de 6 points entre 2017 et 2022. La hausse du smic (+15 % dès le début d'application du programme) et le fort recul du chômage expliquent cette croissance des salaires. Avec la croissance de l'emploi de plus de 8 points, la masse salariale serait très dynamique. Le pouvoir d'achat sera à nouveau au rendez-vous avec la croissance de l'emploi et des salaires.

En 2022, l'inflation des prix à la consommation devrait s'établir à 4,2 % en 2022 à la suite d'une accélération progressive des prix.

L'application de *l'Avenir en commun* contribuera donc à la sortie de la trappe déflationniste, là où la politique monétaire seule a échoué. Si cette politique était menée de façon simultanée et coordonnée en Europe, la sortie de la déflation serait assurée, tout en réduisant les divergences internationales des prix. Alors que la déflation pour tous mène à la catastrophe, le choc d'investissement et la hausse des salaires répondent aux principaux défis auxquels nous faisons collectivement face. Ceci permettrait par ailleurs de mettre fin à la politique monétaire non conventionnelle, telle qu'actuellement mise en pratique, qui génère des risques d'émergence de bulles financières dont les effets pourraient être désastreux. *L'Avenir en commun* est le seul programme crédible et qui permet une sortie par le haut.

Tableau 3 - Scénario de prix et salaires

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Salaire moyen (évolution annuelle)	2,7	3,3	3,5	4,1	4,8	5,5
Prix à la consommation (évolution annuelle)	1,7	2,6	2,8	3,2	3,7	4,2
Gains de pouvoir d'achat (évolution annuelle)	1,0	0,7	0,7	0,9	1,1	1,3

5. UN CERCLE VERTUEUX ABOUTISSANT À LA BAISSSE DES DÉFICITS ET DE LA DETTE

Le redémarrage de l'activité et la sortie de la trappe déflationniste permettraient de rétablir les comptes publics. **Entre 2017 et 2022, le déficit public devrait s'établir en moyenne à 3,3 points de PIB.** Ce chiffre est à comparer avec un déficit moyen de 3,6 prévu par le ministère des Finances entre 2013 et 2017 (Hollande) et de 5,4 observé entre 2008 et 2012 (Sarkozy).

Cette trajectoire de déficits, dans un contexte où l'activité et les prix repartent, permet de diminuer le ratio de la dette sur le PIB. Ceci résulte notamment du choix d'une politique de relance dans un contexte où les multiplicateurs budgétaires sont élevés.

Même si c'est un critère absurde que nous ne reconnaissons pas comme règle ni comme objectif, nous faisons mieux avec les critères de nos adversaires : **au sens de Maastricht, la dette publique devrait passer de 96 % de PIB en 2016 à 87 % en 2022.** Cette baisse de 9 points contraste avec la remontée observée sous Sarkozy (+25 points entre 2007 et 2012) et sous Hollande (+6 points). La LPFP 2017-2022 présentée par le gouvernement d'Édouard Philippe table sur une dette à 91,4 % en 2022, soit 4,3 points supérieurs à notre scénario.

Tableau 4 - Scénario de finances publiques

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public (% du PIB)	-3,3	-3,5	-4,0	-3,2	-3,2	-3,1	-3,0
Dette publique au sens de Maastricht (en % du PIB)	96,3	96,8	96,3	94,7	92,8	90,2	87,1
Dépense publique (% du PIB)	56,4 %	57,0 %	58,6 %	58,7 %	59,8 %	60,6 %	61,1 %
Dépense publique primaire (% du PIB)	53,1 %	53,6 %	54,9 %	56,0 %	57,1 %	58,0 %	58,4 %
Recettes	53,0%	53,5%	54,5%	55,5%	56,5%	57,5%	58,0%

FAUT-IL CRAINDRE UNE REMONTÉE DES TAUX D'INTÉRÊT PUBLICS ?

La France – et l'Europe en général – auraient dû engager le choc d'investissement massif que nous appelons de nos vœux au moment où les taux d'intérêt étaient nuls, même à des horizons très longs. En janvier 2016, l'État français pouvait s'endetter à 10 ans à un taux d'intérêt de 0,1 % : tout investissement socialement utile aurait pu être rentabilisé. Les taux restent toujours à un niveau historiquement faible (0,7 % en octobre 2017). L'intérêt général impose d'agir sans retard.

Avec la remontée récente des taux, la gouvernance par la peur revient en Europe. Ceci permet de repousser toujours plus loin le choc d'investissement public si urgent. Or, ce vent de panique ne doit pas masquer que même si les taux d'intérêt remontent, ils restent à des niveaux extrêmement bas. Le refinancement de la dette qui arrive à maturité (contractée à des périodes où les taux étaient plus forts) par de la dette nouvelle à taux bas (même s'ils sont plus élevés que ceux qui prévalaient il y a un an) continuera à diminuer le taux d'intérêt moyen auquel la dette publique française est contractée. En moyenne, **la dette de l'État français a une durée de vie de 7 ans et 195 jours**. Si elle existe, la légère remontée des taux d'intérêt sera faible et se fera sentir avec un long délai sur le budget de l'État.

Comme pour l'ensemble de l'exercice de cadrage macroéconomique, **nous avons adopté des hypothèses conservatrices et défavorables pour notre scénario**. Nous avons ainsi supposé que les marchés financiers auront initialement une forte réaction de défiance vis-à-vis du programme *l'Avenir en commun*, et que le taux d'intérêt sur les nouvelles émissions de dette française augmentera initialement de 200 points de base. Puis, dans les années suivantes, **la confiance des marchés reviendra compte tenu des résultats obtenus**, mais pour autant les taux nominaux ne devraient pas baisser significativement dans un contexte de normalisation de la politique monétaire en zone euro. Prudent, ce scénario ne tient pas compte du processus européen de transformation de la monnaie unique et de changement des statuts et des missions de la Banque centrale, qui favoriserait d'autant plus l'application de *l'Avenir en commun*.

Ceci ne doit pas faire oublier qu'en sortant rapidement du scénario déflationniste, notre programme permettra d'amortir le choc lié à la remontée des taux d'intérêt sur le coût réel du service de la dette.

III. Un budget pour les riches, irresponsable et inégalitaire

Le premier Projet de Loi de Finances (PLF) du gouvernement d'Édouard Philippe met en œuvre les préceptes infondés des théories de l'offre. Il profitera avant tout aux soi-disant « premiers de cordée » du président et laissera des miettes à « l'armée de sherpas » qui porte leurs sacs. Les bénéficiaires qu'en retirent quelques-uns sont censés ruisseler au bénéfice du plus grand nombre.

Si l'on s'en tient à la fiscalité des personnes physiques, son coût annoncé, 4,7 milliards, semble nettement sous-évalué. En réalité, cela devrait dépasser les dix milliards de cadeaux fiscaux. Cette politique budgétaire et fiscale creusera les inégalités, sans garantie de succès pour relancer l'investissement et l'emploi. Elle conduit chaque ministère à « faire les fonds de tiroir », notamment sur les politiques sociales et familiales, pour satisfaire les engagements européens de la France.

1. BOULET FISCAL ET BOUCLIER DU CAPITAL : LA CRÉATION DU PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE

La « flat tax » et la suppression de l'ISF sont des cadeaux aux plus riches. Pendant qu'on enlève les APL aux plus modestes pour 400 millions d'euros, on redonnera 400 millions d'euros aux 1 000 contribuables payant le plus d'ISF. Tout un symbole ! Mais comme l'argumente Gabriel Zucman, l'ouverture de ces vannes fiscales pour les plus aisés créera aussi des effets d'aubaine pour les plus riches qui vont largement dépasser les prévisions optimistes du gouvernement. Préférant se rémunérer en dividendes et non pas en salaires, les détenteurs de capital seront ainsi imposés à un taux marginal inférieur de 15 pts. Macron et Philippe ont (ré)-inventé le bouclier du capital ! Le coût pour l'État représentera un réel boulet fiscal, d'autant plus si les objectifs de croissance et de désendettement présentés n'étaient pas atteints.

Cette mesure profite aux plus hauts revenus, dont la moitié est composée de dividendes et de plus-values de cession des titres qu'ils détiennent. Au-dessus de 152 260 euros, ces revenus sont actuellement taxés au taux marginal de 45 % du barème de l'IR. Leurs bénéficiaires pourront désormais opter pour un prélèvement libératoire de 12,8 %, hors cotisations sociales. Le prélèvement forfaitaire unique (PFU) 2018 sera même plus avantageux que le Prélèvement Forfaitaire Libératoire (PFL) de Sarkozy qui taxait hors cotisations sociales les dividendes à 21 % et les intérêts à 24 %. Selon le chiffrage présenté par le gouvernement, ce premier cadeau fiscal allégera l'impôt sur le revenu des plus riches de 1,3 milliard en 2018. La facture, probablement sous-évaluée, pourrait s'élever à 4 milliards.

Nul n'a oublié le bouclier fiscal de Nicolas Sarkozy pour réduire en catimini l'ISF des grandes familles de France. Celui-ci avait permis à chacun des 1000 foyers disposant d'un patrimoine supérieur à 15 millions d'euros de recevoir du fisc un chèque s'élevant en moyenne à 370 000 euros, pour un coût total supérieur à 600 millions d'euros ! Le plafonnement de l'ISF par son successeur, François Hollande, fut plus coûteux (un milliard d'euros), et particulièrement généreux envers les plus riches, les fortunes de plus de 10 millions d'euros absorbant 90 % de l'argent ainsi restitué. C'est d'ailleurs au prétexte que certaines grandes fortunes échappent, grâce à ce plafonnement, à l'ISF que le président de la République en justifie l'inefficacité, proposant de le supprimer au lieu de l'améliorer !

2. LA DROITE EN RÊVAIT, ILS ONT OSÉ : LA SUPPRESSION DE L'ISF

Avec le PFU, l'impôt sur les revenus du capital taxera donc au rabais les flux de revenus qui viennent alimenter le stock de patrimoine des classes aisées. Comme si ça ne suffisait pas à l'accumulation de la rente. Les fortunes pourront d'autant plus grossir que l'impôt sur le stock de patrimoine sera substantiellement réduit.

L'ISF est supprimé et remplacé par l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI) dont l'assiette est uniquement composée du patrimoine immobilier. Certains amendements de la majorité proposent certes de taxer certaines valeurs mobilières telles que les voitures de luxe ou les yachts. Il n'empêche. Le rendement d'une telle inflexion sera faible et la philosophie de l'IFI demeure. L'objectif du nouvel impôt sur le patrimoine est avant tout d'exonérer complètement d'impôts la détention d'actions, formant pourtant le cœur du réacteur du patrimoine contemporain des classes aisées. À l'heure où l'urgence est de bloquer la finance et d'attaquer les rentes, le gouvernement les défiscalise.

Cette suppression de l'ISF profitera avant tout aux 0,1% et surtout aux 0,01% des foyers les plus riches (3 400 foyers au patrimoine allant de 15 millions à 49 milliards). Souvent accumulées dans le cadre de holdings familiales, les valeurs mobilières forment le noyau dur du patrimoine financier du capitalisme français. Loin d'être dynamique, ce dernier a prélevé au cours de la période récente une part croissante des profits pour rémunérer la rente financière au détriment de l'investissement et des salaires. La France est surtout riche en nombre de millionnaires et de nombre de pauvres ! La part des dividendes représente désormais 85% des profits après amortissement des sociétés non financières. Cette suppression de l'ISF ne stimulera en aucun cas l'activité mais servira encore au versement de dividendes, au détriment de l'investissement. L'accumulation et la concentration de la rente financière s'en trouveront exacerbées.

Pire encore, il suffira aux détenteurs de grand patrimoine immobilier de détenir les droits de sociétés immobilières et de se verser des dividendes pour éviter de payer l'IFI. La France, nouveau paradis fiscal !

Un argument avancé par le gouvernement serait les soi-disant « exilés fiscaux » de l'ISF. C'est aussi trompeur que malhonnête. D'une part, le faible nombre de départs (inférieurs à 1 000 foyers par an) augmente quand l'ISF baisse et reste stable quand il augmente. D'autre part, ces départs feraient perdre 170 millions €/an au budget. Mais la suppression de l'ISF « pour qu'ils reviennent » en fera perdre 4 milliards !

3. IMPOSITION DES SOCIÉTÉS : L'INEFFICACE POLITIQUE DE L'OFFRE CONTINUE

Mesure phare du dernier quinquennat dont le coût s'élève à plus de 20 milliards en année pleine, le CICE est définitivement transformé au 1^{er} janvier 2019 en une baisse pérenne de cotisations sociales. Celle-ci sera de 6 points sur les salaires inférieurs à 2,5 smic, complétée par un allègement renforcé de 3,9 points au niveau du smic (soit un total de 9,9 points). L'efficacité en termes d'investissement et d'emploi du CICE est loin d'être avérée. Ce sont même les emplois les plus chers de l'histoire récente des politiques économiques ! Le comité de suivi du CICE a évalué l'effet sur l'emploi du CICE dans une fourchette allant de 10 000 à 200 000 emplois. Le CICE a eu pour effet de restaurer les marges des entreprises et d'accroître les dividendes versés.

Cette tendance sera renforcée par la baisse de l'impôt sur les sociétés (IS). Au nom de la concurrence fiscale avec les autres États membres de l'UE, le taux facial de l'impôt sur les bénéfices sera progressivement réduit pour être fixé à 25 % en 2022. Cette mesure accroîtrait alors les bénéfices de 11 milliards en année pleine.

La seule raison valable pour une telle baisse de l'IS serait de favoriser l'augmentation des salaires et l'investissement dans les PME, subissant un taux effectif d'IS plus important que les entreprises cotées, ces dernières préférant consacrer une partie croissante de leurs profits au versement de dividendes, et ce, au détriment de l'investissement et de l'innovation.

Pour aller toujours plus loin dans les cadeaux à la finance, le gouvernement se couvre derrière la décision du Conseil constitutionnel, motivée par l'arrêt du 17 mai 2017 de la Cour de justice européenne pour supprimer carrément l'impôt sur les dividendes. Cet arrêt juge ce prélèvement contraire à la directive « mère-fille », préservant les sociétés mères versant des dividendes à leurs filiales. Or, cette décision est d'autant plus inique que les grands groupes pratiquent l'optimisation fiscale en transférant, précisément, leurs bénéfices à leurs filiales localisées dans les pays où le taux de l'IS est le plus bas. Il est donc possible de plaider le bien-fondé de l'impôt sur les dividendes, voire nécessaire d'inclure la directive « mère-fille » parmi les textes à rediscuter à l'échelle européenne. C'est un cadeau fiscal supplémentaire de 2 milliards aux actionnaires, auxquels s'ajouteront 9 milliards de restitutions !

4. POUVOIR D'ACHAT : DU SAUPOUDRAGE MAL CALIBRÉ

Le gouvernement se targue de redistribuer du pouvoir d'achat aux salariés par le biais, d'une part, de la baisse de la taxe d'habitation, d'autre part, de la baisse de 2,75 des cotisations salariales maladie et de 0,75 % des cotisations chômage, ces baisses faisant plus que compenser le relèvement de la CSG de 1,7 %.

En ce qui concerne le transfert des cotisations vers la CSG, ces quelques « miettes » éparpillées en direction du plus grand nombre sont sans commune mesure avec les sommes colossales reversées au bénéfice des plus riches. Notons ici que les mesures en faveur des « premiers de cordée » prennent effet immédiatement alors que les baisses de cotisations maladie et chômage pour leurs « sherpas » sont étalées en plusieurs fois. On donne beaucoup et tout de suite aux riches, on prend immédiatement aux classes moyennes et modestes, et on attend pour donner un peu aux plus pauvres, voilà le mantra économique du premier PLF du président Macron. Le pouvoir d'achat des retraités percevant une pension à peine supérieure au niveau moyen des pensions sera amputé. Les fonctionnaires ne verront pas leur niveau de vie évoluer, et ce, après des années de disette en raison du gou du point d'indice.

Mais même quand il s'agit de distribuer, le gouvernement aggrave les inégalités ! Ainsi, les hausses de salaire net que représente la baisse de cotisations profiteront surtout aux salariés les plus riches : plus le salaire est élevé, plus les cotisations sont élevées donc plus le gain sera important. Les électeurs macronistes des classes moyennes supérieures et cadres du privé seront bien les principaux bénéficiaires de cette mesure.

S'agissant de la suppression de la TH, cette mesure remet en question l'autonomie fiscale des communes sans qu'aucun débat sur l'organisation territoriale et la fiscalité locale appropriée à cette dernière n'ait été organisé. La TH est évidemment imparfaite. Les bases locatives n'ont pas été réactualisées. Mais sa suppression conduira inévitablement, à court terme, à un relèvement de la taxe foncière et des autres contributions indirectes. Les conséquences de sa suppression, même « compensée », devront enfin être évaluées à l'aune de la hausse prévisible des autres impôts locaux et de la dégradation du fonctionnement des services publics communaux.

La suppression des cotisations chômage comporte un grand danger dans sa logique. Sans l'assumer, le gouvernement revient sur le principe même de la Sécurité sociale. L'indemnisation du chômage est un système d'assurance sociale financé par la partie socialisée du salaire que représente la cotisation sociale. Ce mode de financement justifie la gestion par des représentants des salariés des caisses d'assurance chômage et leur aptitude à discuter avec la puissance publique des taux de cotisation et d'indemnisation, ainsi que de la durée des versements. Basculer vers l'impôt le financement des indemnités chômage remet en cause la logique d'assurance sociale et transforme de fait l'indemnisation chômage en RSA *bis*, dont le montant et le financement seront déterminés en fonction des contraintes et priorités financières de l'État. Ce renversement de philosophie mérite un débat public engageant les représentants des salariés et les citoyens.

5. UNE POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ ET DE « FONDS DE TIROIR »

Pour financer les mesures favorables aux foyers les plus aisés, le PLF 2018 est contraint de « faire les fonds de tiroir » de la République et de ses serviteurs pour respecter les « engagements européens » de la France, le PLF 2018 prévoyant un déficit de 2,6 % un PIB en 2018. L'objectif fixé est de réduire de 15 milliards les dépenses publiques. Ce nouveau plan d'austérité touchera les Administrations Publiques Centrales (APUC), les Administrations publiques locales (APUL) et les Administrations de sécurité sociale obligatoire (ASSO).

7 milliards d'économies sont prévues dans le budget de l'État. Elles se traduiront notamment par le gel du traitement des fonctionnaires, la suppression de 1600 postes dans la seule fonction publique d'État et le rétablissement du jour de carence (alors que la majorité des salariés du privé y ont droit). Ces mesures sont d'autant plus discutables que le point d'indice a été gelé de 2010 à 2016. Il n'a été relevé que de 1,2 % en 2017 pour être à nouveau gelé. La Revue Générale des Politiques Publiques, puis la MAP ont réduit les effectifs au point que certains services publics fonctionnent à la limite de la rupture. Des créations d'emplois s'imposent dans l'éducation, la santé, la police et la justice. Malheureusement, 120 000 destructions de postes sont envisagées tout au long du quinquennat. À cela vient s'ajouter, en 2018, la suppression de 100 000 contrats aidés, après que 150 000 aient été détruits en 2017. Or, ces contrats sont indispensables au fonctionnement de nombreux services publics et au dynamisme du secteur social et associatif. Les études de la DARES montrent que 64 % des contrats aidés dans le secteur non-marchand n'auraient pas été créés sans ce dispositif.

Le PLF 2018 ne traite en aucun cas l'urgence sociale et en particulier la pauvreté. La revalorisation annoncée de certains minima sociaux n'est pas à la hauteur de la lutte contre la pauvreté. Les montants de l'Allocation adulte handicapé (AAH) et du minimum vieillesse restent fixés en dessous du seuil de pauvreté. On modifie même le barème de l'allocation pour les couples pour en diminuer le montant et faire des économies supplémentaires. Le RSA n'est même pas revalorisé. Rappelons que le coût de sa revalorisation au niveau du seuil de pauvreté serait de 10 milliards, du même ordre que les dépenses fiscales engagées par le PLF 2018 en faveur des profits, des revenus du capital et de la détention de capital.

L'urgence écologique est aussi négligée. Aucun budget nouveau et distinct n'est consacré à la transition énergétique. La réforme du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) réduit même les incitations à engager des travaux de rénovation énergétique des logements. Le PLF 2018 va jusqu'à supprimer l'éligibilité au CITE des dépenses d'acquisition de matériaux d'isolation thermique

des parois vitrées (doubles vitrages aux normes), de volets isolants et de portes d'entrée. Il s'en tient à des déclarations d'intention et à l'utilisation d'instruments classiques de la fiscalité verte (hausse de la taxation du gazole) sans planifier l'accès des plus démunis aux modes de transport non polluants. C'est au ministère de l'Écologie que la baisse des effectifs sera la plus forte en proportion, avec 828 postes en moins.

Le PLF 2018 n'affronte pas non plus la crise du logement. La baisse des APL pèsera sur les revenus des foyers les plus modestes. Outre qu'il soit « croquignolesque » d'annoncer que les loyers baisseront à due concurrence, les allocations logement représentent 20 % du revenu des 10 % les plus pauvres. Outre la baisse de 5 euros par mois de l'APL d'ores et déjà en vigueur, le gouvernement veut baisser de 50 euros par mois l'APL pour les locataires du parc HLM. Si les bailleurs sociaux sont tenus de répercuter cette baisse sur les loyers, il en résultera une perte de recettes de 1,7 milliard qui compromettra la rénovation et la construction des logements sociaux. Le PLF n'engage d'ailleurs aucun plan de construction massive de logements sociaux de nature à détendre le marché locatif. Il se contente de reconduire les dispositifs existants (Loi Pinel en faveur de l'investissement locatif, prêts à taux zéro, ...). Ce sont surtout les HLM regroupant les familles les plus pauvres – là où la proportion de bénéficiaires des APL est justement la plus élevée – qui seront frappés. Sur 100 euros de loyers, près de la moitié sert en effet l'exploitation du parc (entretien, travaux courants, etc.). S'agissant des APUL, si, contrairement aux dernières lois de finances, le PLF 2018 ne réduit pas la Dotation générale de fonctionnement (DGF), les collectivités locales sont sommées de réduire leurs dépenses de 3 milliards.

Pour parvenir aux 15 milliards d'économie, le PLFSS programme plus de 5 milliards d'économies dans le budget des ASSO. La revalorisation des retraites est reportée d'octobre 2018 à janvier 2019, alors même que les retraités vont subir de plein fouet la hausse de la CSG ! Et les coupes sont sans précédent pour l'assurance maladie, à hauteur de 4,1 milliards d'euros, qui devront être supportées par les hôpitaux (réorganisation, réduction des durées d'hospitalisation, rationalisation) ainsi que par les patients : hausse de 2 euros du forfait hospitalier, économie de 165 millions sur les indemnités journalières maladie grâce à un meilleur contrôle, économie de 570 millions sur le prix des médicaments, etc. Ces réformes vont peser lourdement sur la qualité des soins et sur les conditions de travail des personnels soignants.

6. UN PLAN D'INVESTISSEMENT EN TROMPE-L'ŒIL ET DES PRIVATISATIONS RAMPANTES

Le gouvernement a annoncé un plan d'investissement de 56,3 milliards sur le quinquennat (qui ne compense pas les 80 milliards d'économie prévus en cinq ans). Dans la réalité, **les crédits sont déjà existants ou sans garantie pour la plupart**. Sur ces 56 milliards, 12 milliards sont en fait un redéploiement de crédits existants, et 11 milliards d'euros sont des instruments financiers que la BPI et la caisse des dépôts, sans garantie réelle sur les niveaux des crédits et les moyens mis en œuvre. Enfin, 10 milliards seront repris du « plan d'investissement d'avenir 3 », lancé par le précédent gouvernement. Il ne reste que 24 milliards de dépenses nouvelles, du moins affichées officiellement.

En effet, les dépenses nouvelles sont nettement inférieures à celles affichées.

Le gouvernement admet que seuls 24 milliards d'euros seront réellement injectés sur l'ensemble du quinquennat, soit moins de 0,25 % du PIB chaque année (5 milliards d'euros seulement en 2018). Mais même ce chiffre est surestimé car une partie des dépenses nouvelles prévues sont issues de suppressions de crédits sur les missions de l'État. À titre d'exemple, sur la mission Travail et emploi, la baisse drastique des contrats aidés va permettre de dégager un milliard d'euros de crédits dès 2018 et les investissements « nouveaux » prévus sur la formation dans le « plan d'investissement et de compétences » ne représentent que 600 millions d'euros, soit nettement moins que les économies générées.

Il s'agit donc d'un redéploiement des crédits, et non de réels investissements nouveaux. Le « Grand plan d'investissement » est donc particulièrement mal nommé : la plupart des dépenses nouvelles sont en trompe-l'œil et pour celles qui ne le sont pas, on est là encore très loin de ce qu'il faudrait faire.

En outre, le gouvernement a décidé de la cession de 10 milliards d'euros de participations publiques dans des entreprises. L'excuse idéologique pour justifier de ces cessions, à un moment où les dividendes versés sont pourtant au plus haut, est d'alimenter un « fonds pour l'innovation de rupture ». La réalité est différente : non seulement ce fonds n'est pas constitué alors que les privatisations ont d'ores et déjà débuté (1,5 milliard d'euros de cessions de titres d'Engie) mais en outre, s'il l'était, l'idée du gouvernement est de placer les sommes issues des privatisations. Par conséquent, l'éventuel futur fonds ne bénéficiera alors que des intérêts pour financer ses activités, soit au grand maximum, compte tenu des taux d'intérêt actuels, 200 ou 300 millions d'euros par an. Il faudrait ainsi près de 30 ans pour atteindre la somme de 10 milliards d'euros en intérêts ! Le financement de l'innovation ne constitue ainsi qu'un paravent pour des privatisations justifiées uniquement par une idéologie libérale et en contradiction complète avec les intérêts financiers de l'État.

IV. Un contre-budget pour l'intérêt général

Cette partie reprend et actualise les travaux présentés lors de l'émission « Esprit de campagne » spécial chiffrage du programme, du 19 février 2017 disponible sur la page <https://lafranceinsoumise.fr/2017/02/19/2441/>

Elle présente d'abord les recettes nécessaires à la redistribution des richesses et à la bifurcation écologique et non consumériste. Nous redonnons ainsi à la fiscalité son rôle redistributif, base du consentement républicain à l'impôt. Elle regroupe ensuite les principaux postes de dépenses d'application du programme *l'Avenir en commun* par missions budgétaires. Enfin, elle détaille les aspects d'un véritable plan d'investissement de 100 mds.

1. LES RECETTES SUPPLÉMENTAIRES

La composante fiscale des nouvelles recettes se décompose comme suit : +33 mds

→ **Nouvel impôt sur les revenus (assiette élargie et barème progressif**, revenu maximum au-delà de 20 fois le revenu médian et taxation différentielle des Français de l'étranger) : **+10 mds**

L'IMPÔT SUR LE REVENU EN 14 TRANCHES ET SON BARÈME (amendement 1166)

La France insoumise souhaite rendre l'impôt sur le revenu plus progressif et revenir ainsi sur la décision prise par Sarkozy et Fillon, jamais remise en cause par Hollande, Ayrault et Valls, de faire porter la majeure partie de l'effort sur les classes moyennes. Pour que chacun contribue selon ses moyens, le barème doit être réellement progressif et s'appuyer sur la distribution des revenus. Nous proposons les 14 tranches suivantes :

L'impôt est calculé en appliquant à la fraction de chaque part de revenu qui excède 0 € le taux de :

- 1 % pour la fraction supérieure à 0 € et inférieure ou égale à 10 000 €,** soit environ le seuil de pauvreté en niveau de vie pour une personne seule ;
- 5 % la fraction supérieure à 10 000 € et inférieure ou égale à 15 000 €,** soit environ le troisième décile de revenu net ;
- 10 % pour la fraction supérieure à 15 000 € et inférieure ou égale à 20 000 €,** soit environ le cinquième décile de revenu net ;

- **15 % pour la fraction supérieure à 20 000 € et inférieure ou égale à 27 000 €,** soit environ le septième décile de revenu net ;
- **20 % pour la fraction supérieure à 27 000 € et inférieure ou égale à 30 000 €,** soit environ le 75^e percentile de revenu net ;
- **25 % pour la fraction supérieure à 30 000 € et inférieure ou égale à 33 000 €,** soit environ le huitième décile de revenu net ;
- **30 % pour la fraction supérieure à 33 000 € et inférieure ou égale à 37 000 €,** soit environ le 85^e de revenu net ;
- **35 % pour la fraction supérieure à 37 000 € et inférieure ou égale à 43 000 €,** soit environ le neuvième décile de revenu net ;
- **40 % pour la fraction supérieure à 43 000 € et inférieure ou égale à 60 000 €,** soit environ le 95^e percentile de revenu net ;
- **45 % pour la fraction supérieure à 60 000 € et inférieure ou égale à 100 000 €,** soit environ le 99^e percentile de revenu net ;
- **50 % pour la fraction supérieure à 100 000 € et inférieure ou égale à 140 000 €,** soit environ le 99,5^e percentile de revenu net ;
- **55 % pour la fraction supérieure à 140 000 € et inférieure ou égale à 260 000 €,** soit environ le 99,99^e percentile de revenu net ;
- **60 % pour la fraction supérieure à 260 000 € et inférieure ou égale à 400 000 €,** soit environ 20 fois le revenu net médian ;
- **90 % pour la fraction supérieure à 400 000 €.**

Cette réforme doit être une refondation de l'imposition sur les revenus grâce à un impôt citoyen garantissant les recettes de l'État et celles de la Sécurité sociale et en conservant leur affectation distincte. La révolution fiscale défendue par *l'Avenir en commun* devra ainsi imposer les revenus du capital comme ceux du travail par une assiette large et unifiée.

- **Des nouveaux financements pour le système social** : augmentation de 2 points des cotisations sur la partie hors plafond des retraites (3 mds), sur cotisation des contrats précaires (3 mds), hausse des cotisations chômage de 0,6 point (3 mds) : **+9 mds**
- **Nouveau taux de TVA « grand luxe »** : porter le taux de TVA sur les biens de luxe de 19,6 % à 33 % : **+5 mds**

TVA SUR LES PRODUITS DE LUXE (AMENDEMENT 1171)

La France insoumise propose le relèvement du taux de TVA à **33 %** pour les produits de luxe. Un taux majoré de TVA a existé jusqu'en 1992 mais il a été supprimé du fait de l'harmonisation fiscale européenne. Or, un tel taux apparaît tout à fait justifié pour des consommations portant sur des signes ostentatoires de richesse. Ces consommations nuisent au lien social et doivent être l'occasion pour les citoyens de contribuer « à raison de leurs facultés », conformément à l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.

Le taux de TVA majoré à 33 % portera ainsi sur les produits suivants :

- a) les produits des arts de la table ;
- b) les automobiles de luxe, yachts, et jets privés ;
- c) les cosmétiques et parfums de luxe ;
- d) les vêtements de haute couture ;
- e) les produits de l'horlogerie, de joaillerie et d'orfèvrerie ;
- f) les œuvres d'art ;
- g) les lingots d'or ;
- h) le caviar.

→ **Renforcement de l'ISF et droits de succession** pour faire notamment payer les milliardaires aujourd'hui largement exonérés sur leurs biens professionnels et l'instauration d'un héritage maximum au-delà de 33 millions d'euros (correspondant aux 0,01 % des foyers les plus riches) : **+3 mds**

ISF, NOTRE RÉFORME DE L'IMPOSITION DU CAPITAL

Les inégalités sociales explosent, et parmi elles les inégalités de patrimoine. La réforme de l'ISF proposée par le gouvernement représente un cadeau de 3,2 milliards d'euros au profit des ultra-riches et de la finance. En effet, le patrimoine mobilier (notamment financier) représentait 40 % du patrimoine global des ménages en 2012 mais 60 % pour les 5 % les plus aisés et plus de 80 % du patrimoine des 30 000 ménages les plus riches. Dans ce contexte, la France insoumise propose que l'ISF devienne un véritable impôt général sur le capital. Ce nouvel impôt couvrira l'ensemble des composantes de la fortune et répartira équitablement l'effort entre les contribuables. Il sera issu d'un renforcement de l'ISF actuel : le barème qui s'applique actuellement sera rendu plus progressif afin de lisser l'effort des plus fortunés (amendement 1185) et l'abattement actuel pour la résidence principale sera remplacé par un abattement forfaitaire de 400 000 euros.

Le barème progressif proposé est le suivant :

Seuil	400 000 €	800 000 €	2 000 000 €	3 000 000 €	5 000 000 €
Taux au-delà	0,1 %	0,5 %	1 %	1,5 %	2 %

À travers ces mesures, la France insoumise entend mieux répartir l'effort fiscal et se donner les moyens de corriger efficacement la dynamique d'accumulation au profit des plus riches qui altère le lien social.

→ **Autres mesures, dont notamment** : imposition des hautes transactions immobilières (5 mds), taxe transactions financières (5 mds), arrêt des opérations extérieures, de la contribution française à l'Otan et de la composante aérienne de la dissuasion nucléaire (2 mds), cotisation universelle sur les abonnements internet (1,3 md), taxation à la source de la publicité (1,2 md) et taxes carbone et écologiques (1 md), etc. = **+16 mds**

TAXES ÉCOLOGIQUES (AMENDEMENTS 1176 ET 1177)

Il s'agit de créer une taxe carbone intégrant une taxe sur le kérosène des avions (-> amendement 1176) et une taxe sur les entreprises très polluantes (-> amendement 1177)

La France insoumise propose de supprimer l'exemption de taxes sur le kérosène aérien. L'avion représente aujourd'hui le moyen de transport le plus polluant. Cette niche fiscale anti-écologique représente un manque à gagner pour l'État français de 310 millions d'euros.

La France insoumise propose également de supprimer l'exemption de taxe carbone qui concerne actuellement des entreprises exposées à la concurrence internationale ou participant à une « bourse carbone ».

La taxe carbone et l'ensemble de la fiscalité écologique doivent faire peser le poids de la transition écologique en priorité sur les industries les plus émettrices de gaz à effets de serre et non majoritairement sur les particuliers.

→ **Une réforme de l'impôt sur les sociétés** : porter le taux facial de l'IS de 33 % à 25 % pour alléger la fiscalité sur les PME. Taxation des profits distribués et des rachats d'actions (+3 mds) = **- 8 mds de recettes pour réorienter l'IS des PME vers les grands groupes.**

FIN DE L'ABATTEMENT DE 40 % SUR LES DIVIDENDES (AMENDEMENT 1180)

La France insoumise propose de taxer davantage le capital en mettant fin à une niche fiscale : l'abattement de 40 % sur les dividendes. À travers cet abattement, c'est près de la moitié des bénéficiaires qui ne sont pas taxés lorsqu'ils sont affectés en dividendes au motif que l'impôt sur les sociétés s'applique déjà à eux. Or, dans un cas, l'entreprise paie l'impôt et dans l'autre, c'est une personne physique ; les deux impositions répondent à des logiques différentes. L'abattement sur les dividendes constitue donc une niche fiscale supplémentaire réduisant l'imposition des revenus du capital, alors même que la distribution des dividendes a été multipliée par 7 entre 1991 et 2011.

En outre, de nombreuses dépenses fiscales peuvent être abrogées : +49 mds

→ **D'autres niches fiscales et sociales inutiles.** 85 % des réductions d'impôts profitent aux 10 % les plus riches. En outre, 5 mds de niches fiscales subventionnant l'utilisation d'énergies fossiles et polluantes ont été récupérables = **+38 milliards dont 26 mds immédiatement identifiés**

→ **Abrogation du CICE et du Pacte de responsabilité** : il faut sortir de la politique de l'offre qui a échoué à augmenter l'emploi, l'investissement et les exportations. Seuls les profits et les dividendes ont augmenté avec une logique productiviste anti-écologique.

Cette enveloppe peut être redéployée pour la mettre vraiment au service de l'emploi et de la réduction du temps de travail (les réelles contreparties), en finançant le **Fonds de solidarité interentreprises** (28 mds par an, sous la forme d'un crédit d'impôt la première année puis, à terme, d'une caisse commune des cotisations patronales plus faibles pour les PME) et pour financer le système de protection sociale (3,6 mds pour les allocations famille et 7 milliards pour les retraites) : **+11 mds**

CRÉATION D'UN FONDS DE SOLIDARITÉ INTERENTREPRISES

Avant que le cercle vertueux que nous mettons en place ne produise tout son effet en remplissant les carnets de commandes, il peut être nécessaire que des entreprises, essentiellement les PME, soient aidées dans la transition de l'activité.

Nous proposons donc de mettre en place une aide critérisée à ces entreprises. La première année, ce sera à travers un crédit d'impôt orienté réellement au service de l'emploi et l'augmentation des salaires. Dans le même temps, nous créons une mission afin de mettre en place un fonds de solidarité interentreprises pour pérenniser les critères et les mécanismes de ces aides.

Les entreprises françaises sont en effet très variées par leur taille. Le paiement régulier et entier des cotisations sociales n'est pas un problème pour la plupart d'entre elles et jamais pour les plus grosses, dont les comptes sont parfois grevés par la rémunération des actionnaires. En revanche, des difficultés économiques peuvent justifier qu'on organise la solidarité économique en direction des plus petites entreprises. D'autant plus qu'elles dépendent de plus en plus d'un environnement créé par les entreprises les plus grosses.

Ce fonds de solidarité interentreprises serait un établissement public de l'État à caractère administratif. Les recettes de ce fonds pourraient être constituées du produit d'une nouvelle cotisation assise sur les rémunérations servant de base à l'assurance chômage et à la charge de l'employeur. Il pourrait permettre, par la solidarité des grandes entreprises vers les petites, d'aider temporairement les petites et moyennes entreprises qui rencontrent des difficultés sans préjudice aux recettes de la Sécurité sociale. Il pourrait reposer sur trois taux de cotisations fixés chaque année pour couvrir les dépenses : pour les établissements de moins de 20 salariés, un taux de 0,2 % ; entre 21 salariés et 149 salariés, un taux à 0,5 % et au-delà de 150 salariés le taux serait égal à 1 %.

Les effets de la relance de l'activité induisent des recettes supplémentaires : +55 mds

La relance macroéconomique (cf partie I) impliquera des recettes supplémentaires (cotisations et impôts) et des dépenses sociales moindres (indemnités chômage, etc.). À titre d'exemple, **la CGT a chiffré qu'une hausse de 1 % des salaires rapporte 2,5 mds d'euros** de cotisations sociales. La création de 100 000 emplois peut ainsi rapporter plus de 1,3 md d'euros.

Enfin, la lutte sérieuse contre la fraude fiscale peut rapporter au moins 40 mds, même s'il reste d'importants leviers de ressources que nous n'incluons pas par prudence à ce stade :

- **Lutte contre la fraude et l'évasion fiscales** (actuellement les ressources potentielles qui pourraient être dégagées sont évaluées entre 60 et 80 mds) : Les revenus des expatriés seront en outre taxés : ils paieront la différence entre ce qu'ils paient à l'étranger et ce qu'ils auraient payé en France. Les USA le font déjà, c'est une arme efficace contre l'évasion fiscale. La Cour des comptes évalue à 20 mds la fraude sociale aux cotisations (fourchette haute).
- **Allègement drastique du coût de la dette** en faisant financer par la Banque centrale et en cessant de dépendre des marchés financiers. Si les taux d'intérêt sont actuellement à leur plus bas niveau historique, la dette reste une menace permanente. Sur le stock de sa dette, la France paye actuellement un taux moyen de 2 %, un niveau acceptable compatible avec la cible d'inflation. Néanmoins, il faut garantir la continuité de ce taux bas et surtout baisser la dette illégitime, dont une partie (60 % selon un rapport d'économistes) peut être restructurée (étalement des échéances, baisse des taux engagés, etc.)

EN FINIR AVEC L'IMPUNITÉ FISCALE

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité des enjeux concernant la fraude et l'évasion fiscales, plusieurs mesures d'urgence s'imposent.

En premier lieu, le doublement des effectifs de la Brigade nationale de répression de la délinquance fiscale (avec un meilleur équilibre entre officiers fiscaux et officiers de police judiciaire) et des services de la justice via le parquet national financier. Les services de contrôle « sur pièces » mais aussi de programmation du contrôle fiscal ont connu 3 100 suppressions d'emplois depuis 2010.

En France, seule l'administration fiscale peut proposer des poursuites pénales pour fraude fiscale. Il faut en finir avec ce « verrou de Bercy » et donner la possibilité à la justice de poursuivre la fraude fiscale comme elle peut le faire sur les délits de droit commun, et ce, sans attendre une proposition du ministère du Budget. La mutualisation et la bonne coordination entre les services de l'État engagés contre la fraude sont une condition nécessaire à la lutte contre ce fléau. Les sanctions administratives et pénales sont à maintenir selon le principe d'une riposte graduée (en fonction de la gravité de la fraude).

En parallèle, il convient d'organiser un véritable statut du lanceur d'alerte dans le cadre juridique et financier, et de réformer l'abus de droit pour arrêter les montages dont l'objectif réel est d'échapper à l'impôt. Nous défendons une approche juridique de la fraude fiscale reposant sur la base de critères exprimés en montant, en complexité et en gravité de la fraude, et incluant les « facilitateurs » de la fraude (comme les éditeurs de logiciels permissifs ou les conseils et les avocats qui conçoivent des schémas de fraude par exemple).

Enfin, se donner les moyens juridiques, qu'il s'agisse de procédures de contrôle (échanges automatiques d'informations) et d'obligations déclaratives (reporting, déclaration complète des montages et des prix de transferts) et instaurer un véritable système d'échange automatique d'information et d'un cadastre financier international.

Pour éradiquer le vol organisé qu'est l'évasion fiscale, les solutions existent, seules les volontés des complices manquent. Les propositions d'urgence que nous défendons sont :

- Mettre en place la taxation différentielle permettant de soumettre chaque citoyen français aux impôts français quel que soit son pays de résidence.
- Obliger les entreprises à déclarer leurs résultats pays par pays et taxer les bénéficiaires des entreprises là où ils sont réalisés.
- Interdire aux banques françaises toute activité dans les paradis fiscaux en retirant les licences bancaires des établissements utilisant ces méthodes, et agir contre l'évasion fiscale au niveau international, notamment en organisant le blocus des paradis fiscaux.

2. LES DÉPENSES PAR MISSIONS

Le contre-budget de *l'Avenir en commun* rompt avec les logiques d'austérité et de privatisation et affronte les urgences écologiques et sociales. Les dépenses supplémentaires, hors plan d'investissement, représentent un total de 173 milliards d'euros par an après application et montée en charge. Appliquées en cinq ans, ces mesures représentent en moyenne annuelle 30 milliards d'euros supplémentaires. Les principaux postes se répartissent de la manière suivante pour l'ensemble des dépenses publiques :

→ Mission Solidarité, insertion et égalité des chances :

42,7 milliards d'euros supplémentaires (+1,5 point de PIB)

- **Créer une « garantie dignité »** : revaloriser les minima sociaux afin qu'aucun niveau de vie ne soit en dessous du seuil de pauvreté : 30 milliards d'euros (soit environ 10 milliards d'euros pour étendre le RSA aux jeunes adultes en dessous de 25 ans, 10 milliards en rendant le RSA automatique et 10 milliards d'euros pour porter les minima sociaux au-dessus du seuil de pauvreté)
- **Minimum vieillesse revalorisé au minimum au seuil de pauvreté** : 2 milliards d'euros
- **Plan zéro sans-abri** : 700 millions d'euros (38 000 créations de places en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)
- **Dépendance** : 10 milliards d'euros (augmentation de l'Allocation personnelle d'autonomie, réduction de 50 % du reste à charge des familles, formation et recrutement de 100 000 professionnels)

→ Retraites :

32 milliards d'euros par an (+1,5 point de PIB)

- **Rétablir la retraite à 60 ans à taux plein** (18 milliards d'euros)
- **Faire en sorte qu'aucune retraite ne soit sous le niveau du smic** (14 milliards d'euros)

→ **Mission Éducation, Recherche et Enseignement supérieur :**
22,3 milliards d'euros supplémentaires (+1,1 point de PIB)

• **Dont Éducation nationale (14,3 milliards d'euros supplémentaires) :**

- . Scolarité obligatoire 3-18 ans : 2 milliards d'euros
- . Plan de lutte contre les inégalités scolaires : 3 milliards d'euros
- . Gratuité réelle de l'éducation publique : 5,2 milliards d'euros (moitié pour la cantine avec alimentation bio, moitié pour le matériel scolaire et les transports)
- . Recrutement 60 000 enseignants : 2,6 milliards d'euros
- . Revaloriser les salaires des enseignants, notamment du primaire (salaires inférieurs de 17 % à ceux de la moyenne de l'OCDE) : 1,5 milliard d'euros

• **Dont Enseignement supérieur et Recherche :**
4,6 milliards d'euros supplémentaires

- . Rénovation des universités et construction de logements étudiants (15 000 par an) : 2 milliards d'euros
- . Augmentation des bourses étudiantes
- . Recrutement de 5000 personnels (chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels techniques)

• **Dont investissement dans l'Enseignement professionnel public :**
2,4 milliards d'euros

- . Construction de lycées professionnels pour 500 millions d'euros

• **Dont grand plan pour l'éradication de l'illettrisme :**
1 milliard d'euros

→ Santé :

4,9 milliards d'euros supplémentaires, soit 0,2 point de PIB

- **100 % remboursement** : 0 euro. Le 100 % Sécu permet d'absorber le coût du reste à charge des patients. La part remboursée par les complémentaires est aussi transférée à la Sécu ainsi que leurs salariés. Mais la Sécu récupère en contrepartie les cotisations aux complémentaires, et la réforme permet des économies de gestion administrative et de niches fiscales pour les complémentaires. Le coût net est nul.
- **Hôpital** (62 500 embauches, 10 000 médecins et 52 000 personnels soignants) : +3 milliards d'euros
- **Lutte contre les déserts médicaux et création de centres de santé** : +1 milliard d'euros
- **Médecine scolaire** (3000 médecins et 3000 infirmiers) : +0,5 milliard d'euros
- **Médecine du travail** (2500 médecins et 2500 infirmiers) : +0,4 milliard d'euros

Il faut tenir compte que la meilleure organisation du système et la suppression des abandons de soins devraient permettre de faire des économies sur les prestations importantes : le Royaume-Uni dépense 1,2 point de PIB en moins que la France (9,8 % pour le RU, 11 % pour la France), avec des résultats sanitaires identiques). La réorganisation du système de santé constitue un investissement qui produira à terme des économies d'environ 1 point de PIB, et permettra dans un premier temps de résorber le déficit actuel.

→ Enfance :

11 milliards d'euros

- Allocation familiale dès le premier enfant : 3,6 milliards
- Création du service public de la petite enfance : 7,5 milliards

→ Mission Travail et emploi :

6,4 milliards d'euros supplémentaires

- 820 000 contrats coopératifs dans le cadre du dispositif « État employeur en dernier ressort » : coût net de 6,4 milliards d'euros en fin de mandat

→ **Programme intégral pour la jeunesse :**

17 milliards d'euros supplémentaires (+0,8 point de PIB)

- Service citoyen pour 780 000 jeunes : 8,6 milliards d'euros
- Allocation autonomie de 800 euros par mois sous condition de ressources : 2,8 milliards d'euros (mission Recherche et Enseignement supérieur)
- Contrats jeunes (+440 000 par rapport à la situation actuelle) : 6 milliards d'euros (mission Travail et emploi)

→ **Revalorisation des salaires de la fonction publique :**

16 milliards d'euros supplémentaires (+0,7 point de PIB)

- Rétablir les pertes de pouvoir d'achat du gel de 2010-2016 (7 % de perte de pouvoir d'achat de la grille indiciaire) : +12,4 milliards d'euros
- Revalorisation des métiers « féminins » de la fonction publique : +3,3 milliards d'euros

→ **Revalorisation du smic :**

6 milliards d'euros supplémentaires, soit 0,4 point de PIB

- Impact de la hausse du smic dans le secteur privé sur le montant des exonérations Fillon : 5 milliards
- smic dans la fonction publique : au maximum 1,4 milliard

→ **Sécurité sociale intégrale : garantir la continuité du revenu en cas de perte d'emploi : 3 milliards d'euros supplémentaires, soit 0,1 point de PIB**

- Ceci permet de donner droit à l'assurance chômage à 400 000 chômeurs actuellement sans droit à l'indemnisation (démissionnaires ou n'ayant pas ouvert des droits selon les règles actuelles)

→ **Mission Justice :**

2,5 milliards d'euros supplémentaires

- Augmentation de moitié des effectifs des services judiciaires afin de parvenir au nombre approprié de magistrats par habitant, en recrutant 18 000 magistrats, greffiers et personnels administratifs
- Rénovation des tribunaux et des prisons : 500 millions d'euros
- Recrutement de 2 000 agents pénitentiaires pour les escortes des détenus
- Revalorisation immédiate de l'aide juridictionnelle dont l'accès sera simplifié

→ **Mission Culture :**

1,7 milliard d'euros supplémentaires

- Dimanche gratuit dans les musées et autres lieux culturels : 80 millions d'euros
- Éducation artistique et culturelle : 100 millions d'euros
- École d'art en service public national : 25 millions d'euros
- Augmenter le nombre de conservatoires : 55 millions d'euros
- Titulariser les permittents de l'audiovisuel public : 16 millions d'euros
- Aide aux petites entreprises et créateurs culturels indépendants : 40 millions d'euros
- Création du Centre national du jeu vidéo : 15 millions d'euros
- Création du Centre national de la musique : 95 millions d'euros

→ **Mission Sécurité :**

355 millions d'euros supplémentaires

- Recrutement de 10 000 agents : 355 millions d'euros
- Recrutement de 5 000 agents administratifs pour libérer policiers et gendarmes aptes à aller sur le terrain et qui travaillent aujourd'hui sur des postes administratifs
- Retour des effectifs de policiers et gendarmes à leur niveau de 2007 (soit le recrutement de 3 000 agents)
- Doublement des effectifs de la police technique et scientifique (embauche de 2 000 nouveaux personnels)
- Suppression du statut précaire et peu qualifié des 11 000 adjoints de sécurité en permettant la formation et la titularisation de celles et ceux qui le souhaitent
- Passage à deux ans de la durée de formation des élèves gardiens de la paix et réouverture de 15 écoles nationales de police supprimées ces dix dernières années

→ **Mission Agriculture :**

Redéploiement de la PAC : 9,1 milliards d'euros

Réorientation des crédits : 1,9 milliard d'euros

→ **Mission Action extérieure de l'État :**

2 milliards d'euros

- Revitalisation des réseaux diplomatiques pour redevenir le second réseau mondial : 500 millions d'euros
- Augmentation de l'aide au développement à 0,7 % du PNB : 1,6 milliard d'euros

→ **Mission Défense :**

2 milliards d'euros

- Augmentation des soldes et renouvellement du matériel : 1,2 milliard d'euros
- Protection du territoire maritime national (zones économiques exclusives) : 800 millions d'euros

3. L'URGENCE D'UN PLAN DE 100 MILLIARDS D'INVESTISSEMENT

Toutes les organisations internationales, y compris le FMI, l'OCDE et même la Commission européenne appellent à une relance de l'investissement pour sortir de la crise. L'investissement public a un retour sur investissement rapide : le FMI suggère depuis 2014 que pour 1 euro investi dans la zone euro, l'activité augmenterait de 1,4 euro. Le budget proposé par La France insoumise prévoit un **vaste plan d'investissement pour assurer la transition écologique et enrayer enfin le chômage**. Ces investissements intègreront notamment un plan de rattrapage des Outre-mer.

- **À plus long terme, l'investissement public, en améliorant les infrastructures disponibles, augmente la productivité du secteur privé** et augmente ainsi les capacités productives de la nation.
- Le seul déficit généré par l'application du programme s'explique par le Plan d'investissement de 100 milliards mais un **financement par la dette fait sens car l'investissement génère un actif sous-jacent** : la situation patrimoniale de l'État n'est pas modifiée. En outre, les taux d'intérêt sont à un niveau historiquement bas, plus bas même que les taux de croissance anticipés. Par conséquent, s'endetter est financièrement soutenable.
- Le gouvernement continue de ne pas se saisir de l'opportunité des taux d'intérêt négatifs pour investir en empruntant à faible coût : **en 2018, le programme d'émission de dette est de 195 milliards d'euros, soit à peine 10 milliards d'euros de plus que les 185 milliards d'euros émis en 2017 alors que les taux sur les Obligations assimilables du Trésor (OAT) sont négatifs jusqu'à 5 ans et d'à peine 0,8 % à 10 ans (pour une estimation de croissance à 1,6 %).**

En pourcentage du PIB, l'investissement public a atteint son plus bas historique en 2016 (à 3,4 % soit 76,1 milliards). L'investissement public a notamment souffert de la cure d'austérité imposée aux collectivités locales (-10 milliards depuis 2015).

Pour compenser le sous-investissement public cumulé depuis le début de la crise financière, il est nécessaire de lancer un plan d'investissement de 100 milliards. Ce chiffre correspond à l'écart entre le taux d'investissement public au cours du dernier quinquennat et le taux d'investissement historique moyen (4,4 % du PIB) en corrigeant par les effets de l'austérité sur le PIB.

**L'enveloppe de 100 milliards permet,
en France métropolitaine et dans les Outre-mer :**

→ D'affronter l'urgence écologique pour plus de 50 milliards :

- Isolation thermique de 700 000 logements (20 milliards)
- Développement des énergies renouvelables (scénario Negawatt, 25 milliards)
- Plan Ferroutage (5 milliards)

→ De s'attaquer à l'urgence sociale pour 45 milliards :

- Porter les constructions de **logements publics** à 200 000 dès 2017 (18 milliards)
- Ouverture de 350 000 places en crèche (12 milliards)
- Mise en place d'un grand Plan Handicap (10 milliards)
- Ouvrir 50 000 places en maison de retraite (5 milliards)

→ De préparer le futur et améliorer les services publics pour 7 milliards :

- Accélérer le plan France Très haut débit (2 mds)
- Rénovation des prisons, construction et rénovation des tribunaux et des commissariats (500 millions)
- Plan de rénovation des universités et de construction de logements étudiants (2 mds)
- Plan de construction de 2 000 centres de santé et d'hébergements de santé (2 mds)
- Ouverture de lycées professionnels (500 millions)

Ce plan de relance par l'investissement public est non seulement nécessaire mais aussi réaliste. Contrairement à ce que peuvent prétendre certains commentateurs, il n'y aura pas « d'effet d'éviction ». Les études récentes sur le sujet, du FMI par exemple, indiquent au contraire que l'investissement public a un fort effet d'entraînement sur l'investissement privé. De nouveaux projets et l'amélioration des infrastructures génèrent de nouvelles activités et de nouvelles initiatives, renforçant même l'effet initial de relance.

Cependant, il est exact que la libéralisation des échanges commerciaux a conduit à une hausse du taux d'ouverture de l'économie française (la part du commerce dans le PIB passe de 30 à 60 % entre 1960 et 2015), pouvant limiter l'effet d'une relance. Mais *l'Avenir en commun* tient compte de ces contraintes extérieures et affronte ces « fuites » par le protectionnisme solidaire pour diminuer le taux d'ouverture commerciale. D'une part, la relance par l'investissement public est moins « intensive en importations » que s'il s'agissait d'une relance par la consommation. Selon la Direction du Trésor, le bâtiment, un des piliers du plan d'investissement, est un des secteurs le moins utilisateur de ressources importées. D'autre part, la redistribution des richesses diminuera le poids des importations. Selon un rapport publié par le Sénat, 12,5 % de la consommation des plus pauvres correspond à des produits importés (15 % pour les plus riches). Enfin, les infrastructures en énergies renouvelables sont en grande mesure importées. La transition requiert une logique d'ensemble et une politique industrielle ambitieuse. La planification écologique est nécessaire pour créer des filières nationales et relocaliser l'activité.



QUEL IMPACT POUR LE SOLDE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE ?

En ne tenant volontairement pas compte de la composante protectionniste de *l'Avenir en commun*, la hausse de la demande intérieure et l'inflation sont deux facteurs susceptibles de dégrader le solde commercial de la France, en entraînant une hausse des importations et en rendant les exportations moins compétitives.

Par ailleurs, la hausse de la charge de la dette liée à la remontée des taux est susceptible de dégrader la balance des revenus, étant donné que la dette française est détenue à environ 60 % par des non-résidents.

Le tableau 5 indique la trajectoire prévue pour la balance commerciale et le solde courant de la France, sous des hypothèses conservatrices. Une dégradation des soldes extérieurs devrait en effet se produire, tout en étant limitée, de l'ordre de 0,5 point de PIB. Compte tenu des résultats attendus en termes d'emploi, de pouvoir d'achat et de désendettement public, c'est un faible prix à payer. La nouvelle politique commerciale de relocalisation de l'activité, de protectionnisme solidaire constitué de normes, de quotas et de droits de douane ciblés, permettra en outre de contrebalancer ces effets.

Tableau 5 - Scénario de balance commerciale et de solde courant

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Balance commerciale (biens et services, % du PIB)	-1,1	-1,3	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,4
Solde courant (% du PIB)	-1,0	-1,2	-1,1	-1,2	-1,3	-1,4	-1,5

Ce scénario est calculé sous l'hypothèse défavorable que nos partenaires européens continuent à mener les mêmes politiques qu'actuellement. Si ceux-ci acceptaient de se lancer dans un programme massif d'investissements coordonnés en Europe ou avec certains pays partenaires volontaires, comme nous le proposons, l'effet induit sur l'inflation de nos partenaires et sur les exportations françaises conduirait à un scénario extérieur plus favorable.

Enfin, le plan d'investissement de 100 milliards permettra le développement de capacités de production locales à même de répondre aux nouveaux besoins technologiques engendrés par la transition écologique. Il s'agit là d'un effet d'offre, susceptible d'améliorer le solde extérieur de la France, mais dont l'effet ne se manifeste qu'à long terme, et qui n'apparaît donc pas dans nos projections à 5 ans.

V. Tableaux macroéconomiques et de finances publiques

PRINCIPAUX TABLEAUX DU SCÉNARIO MACROÉCONOMIQUE ET DE FINANCES PUBLIQUES

→ Scénario de PIB

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PIB volume (croissance)	1,1	1,8	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1
PIB nominal (croissance)	1,9	3,2	4,9	5,3	5,8	6,5	7,3
Déflateur du PIB	0,8	1,5	2,7	3,2	3,7	4,5	5,2
PIB potentiel (croissance)	1,4	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1

→ Scénario de prix et salaires

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déflateur du PIB	0,8	1,5	2,7	3,2	3,7	4,5	5,2
IPC		1,7	2,6	2,8	3,2	3,7	4,2
Salaire moyen (évolution)		2,7	3,3	3,5	4,1	4,8	5,5

→ Scénario marché de l'emploi

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population active (milliers)	29 571	29 749	29 957	30 143	30 318	30 493	30 667
Emploi total (milliers)	26 003	26 245	26 634	26 997	27 366	27 729	28 103
Chômeurs (milliers)	2 783	2 719	2 538	2 360	2 167	1 980	1 779
Taux de chômage	9,4	9,1	8,5	7,8	7,1	6,5	5,8
Taux d'emploi	62,1	62,7	63,6	64,5	65,3	66,2	67,0

→ Scénario de solde public

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public (% du PIB)	-3,3%	-3,5%	-4,0%	-3,2%	-3,2%	-3,1%	-3,0%
Solde conjoncturel (% du PIB)	-1,2%	-0,9%	-0,4%	0,1%	0,6%	1,0%	1,5%
Solde structurel (% du PIB potentiel)	-2,2%	-2,6%	-3,6%	-3,3%	-3,8%	-4,1%	-4,5%
Solde structurel hors Plan d'investissement (% du PIB potentiel)	-2,2%	-2,6%	-3,2%	-2,6%	-2,9%	-3,2%	-3,2%
Dettes publiques au sens de Maastricht (% du PIB)	96,3	96,8	96,3	94,7	92,8	90,2	87,1

→ Évolution dépense publique

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Croissance volume dépense publique	3,0	5,1	2,3	3,9	3,6	2,9
Croissance volume dépense publique primaire	2,7	4,8	4,1	4,2	3,7	3,0